



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 7426

du 10/01/2020

Financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Comptage des élèves du 15 janvier 2020.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 15/01/2020
Documents à renvoyer	
Information succincte	Financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Comptage du 15 janvier 2020 - constitution du fichier de tous les élèves
Mots-clés	Comptage des élèves - 15 janvier 2020 - Financement

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire
Ens. officiel subventionné	Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Vérificateurs

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur Général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
GLOGOWSKI François	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Service Comptage des élèves	02/690.8506 francois.glogowski@cfwb.be
ABGAR Karim	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Service Comptage des élèves	02/690.8849 karim.abgar@cfwb.be
MEYERS Mathilde	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Service Comptage des élèves	02/690.8862 mathilde.meyers@cfwb.be

Comptage des élèves au 15 janvier 2020

Madame,
Monsieur,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2020.

Le comptage des élèves en date du 15 janvier 2020 est d'une importance extrême : c'est sur lui que repose la majeure partie du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme chaque année, un fichier de la population scolaire francophone doit être remis à la Cour des Comptes pour contrôle et validation.

Veillez, à cette fin, nous transférer les données de tous les élèves inscrits dans votre école le **mercredi 15 janvier 2020 à la dernière heure de cours**.

Attention cependant de ne pas prendre en compte :

- les élèves inscrits mais qui ne sont jamais venus (hormis ceux sous certificat médical longue durée).
- les élèves ayant quitté définitivement votre établissement avant le 15 janvier 2020.

Transfert des données

Principe :

Pour rappel, tous les établissements, quel que soit leur niveau ou type et quel que soit le réseau auxquels ils appartiennent, envoient les données de leurs élèves dans la base SIEL, soit directement dans l'application accessible sur le web, soit par l'envoi de ces données depuis leur application locale. C'est la confirmation réalisée par l'utilisateur école qui certifie au Service Comptage des Elèves que les données sont correctes aux yeux de l'établissement. Ces données seront validées ou corrigées par le vérificateur lors de son passage.

Si la « photo » du SIEL de chaque école est utilisée à deux dates de référence (comptage d'octobre et de janvier), il importe de rappeler que les données de SIEL doivent être adaptées en permanence tout au long de l'année scolaire, notamment dans le cas de la clôture d'un élève ou dans celui de l'inscription d'un nouveau.

Comment effectuer le transfert des données :

Chaque utilisateur se référera au paragraphe qui le concerne en fonction de sa situation propre.

- Utilisateur de l'application SIEL en direct sur le web :

Depuis la rentrée académique 2016-2017, l'application SIEL (Signalétique ELèves) est accessible aux établissements scolaires. Les informations techniques liées au transfert des données vers SIEL sont reprises dans la circulaire 5527 du 14/12/2015 intitulée : « Envoi des données des élèves vers la base centrale SIEL – Conditions et procédures ».

Conformez-vous aux instructions de votre fournisseur d'applications informatiques :

- ProEco est consultable à l'adresse : www.infodidac.be
- Creos est consultable à l'adresse : www.cecp.be

Mode d'emploi et contacts :

Chaque utilisateur se référera au paragraphe qui le concerne en fonction de sa situation propre.

- Utilisateur de l'application SIEL en direct sur le web :

Les utilisateurs de l'application SIEL directement sur le web trouveront le mode d'emploi détaillé sur la page d'accueil du site www.am.cfwb.be.

En cas de difficulté lors de l'encodage des élèves ou du transfert des données vers l'Administration, le numéro du helpdesk SIEL est le suivant : 02 690 82 55. Dans le cadre du comptage des élèves, une permanence téléphonique est garantie **du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h**.

- Utilisateur de l'application Creos :

En cas de souci lié à l'application Creos, une permanence de helpdesk est assurée au 04 226 93 97. Si un problème se produit à l'envoi vers SIEL, utilisez le numéro de helpdesk unique 02 690 82 55.

Le service centralisé de helpdesk Creos est aussi joignable à l'adresse générale creos@cecp.be

- Utilisateur de l'application ProEco :

En cas de souci lié à l'application ProEco, une permanence de helpdesk est assurée au 02 256 72 00. Si un problème se produit lors de l'envoi vers SIEL, utilisez le numéro de helpdesk unique : 02 690 82 55.

Un mail peut également être envoyé à l'adresse générale siel@infodidac.be

Il est donc demandé aux établissements scolaires **de procéder au plus tard pour le mercredi 29 janvier 2020 au transfert de tous les élèves inscrits** (y compris les élèves libres) à la date du 15 janvier 2020 à la dernière heure de cours.

Je vous remercie d'avance de votre collaboration attentive.

Fabrice AERTS-BANCKEN
Directeur général